

## **SCCV 7 CERISIERS**

Société Civile de Construction Vente  
au capital de 1 000 euros

Siège social : 8 rue d'Amsterdam - 77144 MONTEVRAIN  
R.C.S. MEAUX en cours d'immatriculation

## **ACTE DE NOMINATION DU GERANT**

1 9 1

**Les soussignés :**

- La société AGENCY PROMOTION, (824 368 450 RCS MEAUX)  
représentée par son Président, Monsieur Alexis LIM,
- La société AL PATRIMOINE (803 276 385 RCS MEAUX)  
représentée par son Président, Monsieur Alexis LIM,
- La société ET PATRIMOINE (803 252 493 RCS CRETEIL)  
représentée par son Président, Monsieur Elwing TRAN.
- La société SAJ8 (839 295 656 RCS MEAUX)  
représentée par son Président, Monsieur Manuel SOUTELO,

agissant en qualité de seuls associés de la société 7 CERISIERS, société civile de construction  
vente au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 8 rue d'Amsterdam, 77144  
MONTEVRAIN,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la SCCV 7 CERISIERS, pour désigner d'un  
commun accord le Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 13 des  
Statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

**I - Nomination du Gérant**

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la Société pour une durée illimitée :

La Société AGENCY PROMOTION,  
Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 000 euros,  
Ayant son siège social 8 rue d'Amsterdam - 77144 MONTEVRAIN,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 824 368 450.

La société AGENCY PROMOTION ainsi nommée, accepte les fonctions de Gérant, au nom  
et pour le compte de ladite Société, et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni  
d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ces fonctions.

**II- Pouvoirs du Gérant**

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires,  
disposant conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute  
circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Ses fonctions interviennent à compter de ce jour.



### **III - Rémunération du Gérant**

En rémunération de ses fonctions, le Gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'intérêt social, sur justificatifs.

### **III – Formalités**

Tous pouvoirs sont accordés au représentant du Gérant, ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la Loi.

Fait à Montévrain, le 27/02/2026.

AGENCITY PROMOTION  
Associé  
Président, Alexis LIM



AL PATRIMOINE  
Associé  
Président, Alexis LIM



ET PATRIMOINE  
Associé  
Président, Elwing TRAN



SAJ8  
Associé  
Président, Manuel SOUTELO

